

Conseil du 1er avril 2016

Le point principal à l'ordre du jour du conseil municipal a concerné le vote du budget

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et malgré la baisse des dotations de l'Etat, le budget global communal 2016 reste identique à celui de 2015. Il s'équilibre à 4 700 000 € dont 2 110 000 € à la section de fonctionnement et 2 590 000 € à la section d'investissements. Cette somme viendra financer les travaux prévus cette année : la 1re phase du projet d'aménagement de la Madeleine, l'entretien de la voirie ainsi que les travaux budgétés en 2015 qui seront effectués ou terminés cette année. Comme proposé lors du débat budgétaire, le conseil municipal a décidé de reconduire pour 2016 les mêmes taux des taxes locales, soit : taxe d'habitation : 7,76 % - foncier bâti : 9,31 % - foncier non bâti : 28,40 %.

En ce qui concerne le budget d'assainissement, le résultat très excédentaire cumulé de 1 532 324 € permet d'envisager sereinement les travaux à réaliser sur la station d'épuration.

Si les comptes de gestion et administratifs 2015 et le budget d'assainissement 2016 ont été approuvés à l'unanimité, les élus d'opposition se sont abstenus sur le budget communal. François Paquelier en a expliqué la raison : «C'est un bon budget a-t-il reconnu, la commune se porte bien mais nous aurions souhaité que soient clairement notifiés, dans la liste des travaux essentiels de voirie à effectuer cette année, ceux de l'aménagement du rond-point de la Madone et de l'installation de deux points lumineux au quartier de Romanèche» .

En réponse, le maire et l'adjoint à la voirie ont précisé que, concernant le rond-point, une étude est actuellement en cours et c'est seulement à l'issue que le conseil prendra sa décision.

Le maire est ensuite passé au vote des subventions. Toutes ont été reconduites, augmentées de 2 % pour un montant total de 26 859 €. On notera la subvention exceptionnelle de 12 000 € accordée au centre de loisirs pour l'aider à repartir d'un bon pied. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le conseil qui a également décidé d'octroyer une subvention de 3 € par jour pour les vacances, uniquement aux enfants fréquentant le centre de Replonges.

L'aménagement du site Limorin prévu en 2016 :

L'aménagement du site du Limorin fait partie des travaux envisagés pour 2016. Lors du dernier conseil municipal, l'adjointe à la vie associative a exposé les grandes lignes du projet.

Partant du constat que les deux courts de tennis sont pratiquement inutilisés depuis

plusieurs années, il a été décidé qu'un seul sera rénové et l'autre aménagé en mini terrain pour jeu collectif. A côté, aux abords de la salle polyvalente, il est prévu la mise en place d'un parcours santé avec des petits équipements sportifs, fitness, musculation...accessibles à tous.

La mare existante sera conservée. Après nettoyage, elle sera clôturée tandis que le parcours pompiers pourrait être déplacé sur le plateau le long de la partie nord de la salle.

Une réflexion est menée également sur la construction d'un bâtiment pour les services techniques de la commune et le transfert des points d'apport volontaire du Creux et de la Madeleine derrière le bâtiment des pompiers.

Bien entendu, tous ces aménagements seront réalisés dans le souci de privilégier les espaces verts et de préserver ceux existants, notamment la partie boisée.